

081/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 29 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Mr CLOAREC Eric, Maire, Mme DUGAY Christiane, 1^{ère} Adjointe, Mr LE SCANFF Eric, 2^{ème} Adjoint, Mme LE GALL Annick, 3^{ème} Adjointe, Mr TROLES Edouard, 4^{ème} Adjoint, Mr TILLY Hervé, Mme FLOCH Sonia, Mme COLLEOU Chantal, Mr LE HERVE Florent, Mr UGUEN Paul, Mr LE MEUR Rémy, Mme NORMAND Françoise, Mr LEFEVRE Marc, Mme LE ROY TASSEL Laurence
Absents : Mme MOY Cyrielle
Procurations : Mme MOY Cyrielle donne procuration à Mme LE GALL Annick
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2021
Date de Publication :
Secrétaire : M LE HERVE Florent

Objet : Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative.

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative ne concerne que la section d'investissement et fait suite :

En dépenses :

- à un calcul erroné au niveau de la proposition nouvelle pour le paiement de la SAFI au compte 238 (suite à la non prise en considération des restes à réaliser au 31/12/2020), d'où une diminution d'autorisation budgétaire proposée de 450 284 € TTC;
- à la prise en compte du montant total de rémunération à verser à la SAFI pour la maîtrise d'ouvrage devant tenir compte d'une petite provision pour révision des prix, soit 8 305 € TTC ;

En recettes :

- à la volonté de limiter le recours à l'emprunt comme suit :
1 220 336 € de prêt à long terme (40 ans) auprès de la Banque des Territoires pour financer le solde de la nouvelle salle des sports ;
700 000 € pour prolonger d'un an le prêt relais à court terme de la Banque Postale (en attendant le versement du FCTVA en 2022) pour la nouvelle salle des sports ;
La différence soit 201 048 € devant être enlevée du budget primitif 2021 en recettes au compte 1641.

Il s'ensuit que pour l'équilibre du budget, une provision de 240 931 € au chapitre 23, compte 2315, cette dernière devant servir à rembourser uniquement et partiellement le prêt relais de 700 000 € en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	DEPENSES
2313	+ 8305.00 €
238	- 450 284.00 €
2315	+ 240 931.00
TOTAL	- 201 048.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES	RECETTES
1641	- 201 048.00 €
TOTAL	- 201 048.00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec